



## Élections socioprofessionnelles 2023 : Envoi des codes personnels de vote

Le prestataire choisi par France Galop a procédé ce vendredi 20 octobre 2023 à l'envoi électronique d'un message contenant les identifiants et mots de passe personnels nécessaires pour la participation aux élections des membres socioprofessionnels du Comité National et des Comités Régionaux du Galop. Un SMS d'alerte a également été adressé aux quelque 9 000 votants.

Un lien vers la page d'accès au vote est indiqué dans les courriels. Ce lien sera également accessible via le site internet de France Galop.

Le scrutin électronique des élections socioprofessionnelles de France Galop se déroulera du vendredi 27 octobre à 9 heures, au mardi 31 octobre à 12 heures.

Le vendredi 27 octobre 2023, jour de l'ouverture des votes électroniques, le prestataire renverra ce message par mail et un nouveau SMS d'alerte sera adressé pour annoncer l'ouverture du vote.

Les électeurs qui n'auraient pas reçu ces informations peuvent envoyer un message à : [elections2023@france-galop.com](mailto:elections2023@france-galop.com)

### Exemple de courriel reçu :

Monsieur,

Conformément aux statuts de FRANCE GALOP, Société d'Encouragement pour l'Amélioration des Races de Chevaux de Galop en France, vous figurez parmi les électeurs appelés à désigner les membres socioprofessionnels du COMITE National et des COMITES Régionaux du Galop.

Ces opérations électorales seront réalisées sous la forme d'un vote électronique et auront lieu :

- du vendredi 27 octobre 2023 à 09 heures au mardi 31 octobre 2023 à 12 heures (heures de Paris)

Le vote se fera à partir de votre poste informatique possédant une connexion internet en allant à l'adresse du site de vote : <https://vote9.slib.com/france-galop>

ou en passant par le lien prévu à cet effet sur le site internet de France Galop. Il vous sera demandé d'entrer votre identifiant d'électeur et son mot de passe que voici :

IDENTIFIANT : ABCDAB  
MOT DE PASSE : 1234

Ces codes sont strictement confidentiels et ne peuvent être transmis, ne les égarez pas !

Il existe 4 collèges d'électeurs (Propriétaires, Eleveurs, Entraîneurs, Jockeys) et vous pouvez être électeur dans un ou plusieurs collèges.

Par ailleurs, il est rappelé que dans les cas d'une société de propriétaires ou d'élevage, seul le gérant (représentant légal) dispose d'une voix.

Nous vous invitons à suivre les instructions contenues dans la notice explicative ci-dessous et pour toute information, vous pouvez consulter la rubrique « Elections 2023 » sur le site de FRANCE GALOP ([www.france-galop.com](http://www.france-galop.com)) ou nous contacter à l'adresse mail suivante : [elections2023@france-galop.com](mailto:elections2023@france-galop.com)

Si vous égarez vos codes de vote de vote ou rencontrez un problème technique, vous devez vous adresser au 01 41 04 02 32 ou par email : [elections2023@france-galop.com](mailto:elections2023@france-galop.com)

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Des informations personnelles (nom, prénom, adresse, collège) vous concernant font l'objet d'un traitement en informatique destinées à organiser les opérations électorales. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données.

---

COMMENT VOTER PAR INTERNET ?  
Le vote en ligne c'est simple, rapide et confidentiel

ACCÈS AU SITE DE VOTE  
Rendez-vous sur le site : <https://vote9.slib.com/france-galop>

VOS IDENTIFIANTS DE CONNEXION  
Saisissez :  
- Votre identifiant,  
- votre mot de passe,  
Cliquez sur le bouton « SE CONNECTER ».

CHOIX DE L'ELECTION  
Vous sélectionnez la ligne correspondant à l'un des 2 votes, par exemple : « Comité National ou Comité Régional ».  
Vous pouvez aussi à ce stade sortir de l'application pour y revenir ultérieurement, en cliquant sur le bouton QUITTER LA SESSION.

CHOIX DU BULLETIN  
Vous sélectionnez une liste de candidats de votre choix.

Vous pouvez choisir :  
- de voter pour la liste ou votre candidat ( dans le collège Jockey)  
- ou cocher « Vote blanc ».